

# Modèle de demande de congé de formation Santé/sécurité

Fonction publique territoriale

Adressez l'original, selon les modalités habituelles à votre administration, 30 jours à l'avance.

Utilisez ce modèle si :

- Soit votre comité dispose d'une formation spécialisée et vous y siégez ;
- Soit votre comité ne dispose pas d'une formation spécialisée.

Cf. art. 98 du décret n° 2021-571 du 10 mai 2021/NOR TERB2035564D.

Envoyez une copie à l'organisateur de la Formation CHSCT (Union Départementale ou Fédération) qui transmettra une copie ainsi que la copie de votre attestation de présence dans le dossier d'émargement au Pôle de la formation syndicale CGT.

✂-----

Nom, prénom

Adresse

Madame, Monsieur le, la directeur/trice

Service (nom)

(Adresse)

À ...ville..., le 11 février 2025

**Objet : demande de congé de formation en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail**

Madame, Monsieur le, la directeur-riche

Conformément au Code Général de la Fonction Publique et au décret 2021-571 du 10 mai 2021<sup>1</sup>, je sollicite de votre part l'autorisation de partir en stage de formation nécessaire à l'exercice de ma mission en tant que représentant du personnel au Comité Social. Ce stage est d'une durée de cinq (5) jours, dont deux (2) seront pris au titre du congé mentionné à l'article L. 214-1 du CGFP et trois (3) au titre de la formation mentionnée à l'art. 98 I du décret de 2021.

Ce stage organisé par « La formation syndicale CGT<sup>2</sup> » organisme agréé, aura lieu du .....[dates du stage]..... à ...ville....., au .....adresse.....

Cette demande d'absence vaut devis auprès de votre service comptable, vous recevrez une facture à l'issue du stage comme suit (conformément à l'art. L. 214-2 du CGFP, à l'art. 98 du décret n° 2021-571 et aux articles 3 et 7 du décret 2006-781<sup>3</sup>) :

• FRAIS PÉDAGOGIQUES : 427,68€<sup>4</sup> x 2 jours = 838,8 €

• FRAIS DE SÉJOUR :

○ Repas du midi : 17,50 euros, 20,00 € x \_ repas = \_\_\_ €

○ Repas du soir : 17,50 euros ; 20,00 € x \_ repas = \_\_\_ €

○ Hébergement : 90<sup>5</sup> euros par nuit 90,00 € x \_ nuits = \_\_\_ €

SOUS-TOTAL= \_\_\_ €

FRAIS DE TRANSPORT sur la base du tarif seconde classe SNCF, soit :

constante \_\_\_ € + ( \_\_\_ € x \_\_\_ km) = \_\_\_ , \_\_\_ €

PRIX TOTAL : \_\_\_ , \_\_\_ €

Si il y a un numéro de commande merci de le préciser ici : \_ \_ \_ \_ \_ et de nous indiquer le nom et les coordonnées de l'interlocuteur \_ \_ \_ \_ \_

et merci d'adresser le bon de commande à : \_ \_ \_ \_ \_ (préciser coordonnées UD/FD)

Merci de préciser les références nécessaires à la facturation : \_ \_ \_ \_ \_

Conformément aux textes en vigueur, une attestation de présence vous sera remise après le stage.

Dans l'attente d'une réponse favorable, je vous prie d'accepter, Madame la Directrice/Monsieur le Directeur, mes sincères salutations.

<sup>1</sup> NOR : TERB2035564D

<sup>2</sup> N° SIRET 775 678 451 000 60 / CODE APE 9420 Z / Non-assujetti à la TVA.

<sup>3</sup> Du 3 juillet 2006 modifié, NOR : TFPF2323366A

<sup>4</sup> Tarif janvier 2024 – voir le Guide RFS, fiche E3a (La facturation des frais de la formation), p. 143

<sup>5</sup> 120 € dans les grandes villes et les communes de la métropole du Grand Paris, 140 € dans Paris.

[signature]

Novembre 2024